



## Recepissé en attente du regroupement familial

Par **pape84**, le **22/08/2012** à **15:20**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de regroupement familial sur place. Le titre de séjour de ma femme expire en fin septembre. La préfecture nous a donné un RV pour renouveler son titre de séjour mais **sans autorisation** de travail.

Quelqu'un est-il dans ce cas?

Ma femme est en CDI, elle n'a pas fait de changement de statut parcequ'on a préféré introduire le regroupement familial.

Merci de nous apporter des précisions!!!